

Rapport d'implémentation

CPC faisant le rapport : Seychelles

Date : 25/02/2010

Section 1 A. *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de sa dernière session.*

Résolution 09/01 *Sur les suites à donner à l'évaluation des performances* Les Seychelles s'assurent que toutes leurs pêcheries sont conduites de manière responsable et durable, avec toute la considération due à la stabilité à long terme des stocks de poissons et de l'écosystème qu'ils habitent. En ce qui concerne les thons, les espèces apparentées et les autres espèces associées (requins, tortues etc.), les Seychelles s'assurent que les pêcheries ciblant ou capturant ces espèces sont conduites dans le respect des mesures de conservation et de gestion de la CTOI. Les Seychelles participent activement aux réunions et autres activités de la CTOI.

Les Seychelles soutiendront toute résolution présentée à la Commission et soutiendront tout effort de la CTOI visant à moderniser l'Accord actuel, selon les recommandations du Comité d'évaluation des performances.

Résolution 09/2 *Concernant la mise en place d'une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes* Les Seychelles n'ont pas révisé leur plan de développement des flottes qui a été soumis au Secrétariat de la CTOI en mars 2006.

Résolution 09/03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI* Les Seychelles remplissent leurs obligations au titre de cette résolution et, en 2009, ont signalé au Secrétariat de la CTOI de cas d'activités INN dans la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 09/04 *Programme régional d'observateurs* Les Seychelles s'engagent à participer pleinement au programme régional d'observateurs. Par ailleurs, un Programme national d'observateurs a été avalisé par le gouvernement et sera mis en place dès que les conditions de sécurité le permettront.

Résolution 09/05 *Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI* Les Seychelles interdisent l'usage des grands filets dérivants à tous leurs navires.

Résolution 09/06 *Concernant les tortues marines* Les Seychelles encouragent leurs navires à adopter des mesures de réduction des captures de tortues marines et, dans le cas des captures accidentelles, à prendre toutes les mesures nécessaires pour remettre rapidement à l'eau l'animal.

Section 1 B. *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent.*

Résolution 08/04 concernant l'enregistrement des captures par les palangriers dans la zone de compétence de la CTOI. Les Seychelles ont modifié les fiches de pêche de leurs palangriers pêchant les thons et les espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI afin de respecter les critères minimum de déclaration établis par cette résolution. Le nouveau système de fiches de pêche est actuellement en utilisation.

Section 2. Afin d'aider le Secrétariat à préparer des rapports plus détaillés pour le Comité d'application, les CPC sont invitées à compléter le formulaire ci-dessous et à l'envoyer avec la Section 1 de ce document.

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
Contrôles par l'État de pavillon	Navires autorisés (07/02)	Nombre de navires dans le Registre des navires autorisés : 44
	Navires en activité (07/04)	Nombre de navires en activité durant l'année précédente : 43
		Liste des navires en activité fournie au Secrétariat : Non
		Nombre d'inspections de navires battant son pavillon : en mer 0 au port 20
		Nombre de navires ayant reçu des fiches de pêches : 44
		• Types de fiches de pêche : Papier ☒ 19 Électronique ☒ 25
		Nombre de navires marqués:
		Nombre de navires dont les engins de pêche sont marqués:
	Système de surveillance des navires (06/03)	Nombre de navires autorisés équipés d'un émetteur-récepteur/transpondeur SNN : 44
	Transbordement (08/02)	Nombre de navires transporteurs autorisés : 32
		Nombre d'autorisations délivrées pour des transbordements : en mer 67 au port 36
		Rapport sur les quantités des poissons, par espèces, transbordées en mer soumis au Secrétariat : Non
		Liste des navires ayant transbordé soumise au Secrétariat : Oui
		Évaluation des rapports des observateurs fournie au Secrétariat : Non
	Actions contre des navires sous pavillon (06/01;	Nombre de cas contre lesquels des actions ont été entreprises pour atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI :2

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
	09/03)	Nombre de cas signalés au Secrétariat: 2
	Données scientifiques (08/01)	Des informations sur les navires en activité ont été fournies au Secrétariat concernant : les captures nominales Oui les prises et effort Oui les tailles Oui
	Document statistique pour le thon obèse - l'État pavillon (01/06 ; 03/03)	Nombre de documents d'exportation de thon obèse validés :
		Nombre d'institutions autorisées à valider des documents statistiques sur le thon obèse : 1
		Nombre de personnes autorisées à valider des documents statistiques sur le thon obèse : 2
		Nombre de documents d'exportation de thon obèse validés reçus des États importateurs :
	Document statistique pour le thon obèse - l'État de marché (01/06; 03/03)	Quantités de thon obèse importées kg
		Nombre de documents statistiques sur le thon obèse valides reçus :
		Nombre de documents statistiques sur le thon obèse non valides reçus :
		Nombre de copies de documents statistiques sur le thon obèse échangé avec l'État de pavillon du navire exportateur :
	Captures accidentelles et interactions avec des autres espèces (05/05 ; 08/03)	Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur: - captures accidentelles des requins Oui - les interactions avec les oiseaux marins Non
		Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur les mesures de réductions des captures accidentelles en place pour: Les oiseaux marins Non Les requins Non
		Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur les recherches entreprises pour réduire les impacts des activités de pêche sur:

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
		Les oiseaux marins Non Les requins Oui
Contrôle de l'État de port	Programme d'inspection au port (05/03)	Nombre de navires étrangers faisant escale dans ses ports :
		Nombre de navires étrangers inspectés :
		Nombre de cas où de navires étrangers convaincus d'avoir porté atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI : 2 • Nombre de cas signalés à l'État pavillons: 1 • Nombre de cas signalés au Secrétariat: 2
Contrôle de l'État riverain	Navires étrangers auxquels des licences ont été délivrées. (07/04)	Nombre de navires étrangers auxquels une licence a été attribuée : 42
		Nombre de navires étrangers auxquels une licence a été refusée :
		Les informations sur les navires étrangers autorisés ont été fournies au Secrétariat : Non
Responsabilités de toutes les CPC	Contrôle des nationaux (07/01)	Nombre de cas identifiés de personnes morales ou physiques s'étant livré à des activités qui portent atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI : 1 • Nombre de cas où des actions ont été prises 1 • Nombre de cas signalés au Secrétariat 1